

INFO

NO.3 - Juillet 2023



Hôtel de ville

2627, rue Principale
Sainte-Justine-de-Newton, QC, J0P 1T0
Tél : 450-764-3573, Fax : 450-764-3180
administration@sainte-justine-de-newton.ca
Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00
13h00 à 16h30

Bibliothèque

Lundi : 18h30 à 20h00
Samedi : 10h00 à 12h00
bibliotheque@sainte-justine-de-newton.ca
450-764-3573 poste 225

VOTRE ÉCHO MUNICIPAL

PROJET DE RÈGLEMENT : VIDANGE ET INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Lors de la séance municipale tenue le 11 juillet 2023, un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, le projet de Règlement numéro 377 relatif au programme de vidange et d'inspection des installations septiques sur le territoire de la municipalité qui viendrait abroger le précédent Règlement numéro 358. Le nouveau règlement propose entre autres que les installations septiques ne feront pas l'objet de vidange par un intermédiaire de la Municipalité. Ainsi, les propriétaires procéderaient plutôt avec l'entrepreneur de leur choix en fournissant une preuve de la vidange à la Municipalité. Pour prendre connaissance dudit projet de règlement, visitez notre site internet : <https://www.sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux> ou présentez-vous au bureau municipal.



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

- Mardi 08 août 2023

Les séances du conseil municipal ont lieu tous les 2e mardi de chaque mois à 20h00.

À la salle municipale située au 2842 rue Principale, Sainte-Justine-de-Newton, Qc, J0P1T0

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE

Dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures municipales, des travaux de réfection (pulvérisation) de la chaussée du chemin Grand Saint Patrice à l'est de la Route 325 débuteront le 25 juillet prochain.

Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place sera essentiel. Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous remercions à l'avance les citoyens pour leur collaboration.

Notez qu'en cas d'une météo défavorable ou de contraintes opérationnelles, le calendrier des travaux pourrait être modifié.



LOISIRS & ÉVÈNEMENTS



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Plusieurs nouveautés arrivent régulièrement. Voici les nouveautés du mois de juillet !

Bandes dessinées, premières lectures, romans, etc...

PISCINE MUNICIPALE

L'ouverture officielle a eu lieu le 24 juin dernier ! Les heures d'ouverture pour la saison seront comme suit :

Mardi au samedi : 12h00 à 19h00

Bienvenue à tous !



COURSES DE TRACTEURS & FÊTE FAMILIALE

De beaux évènements sont organisés par les Loisirs de Ste-Justine !

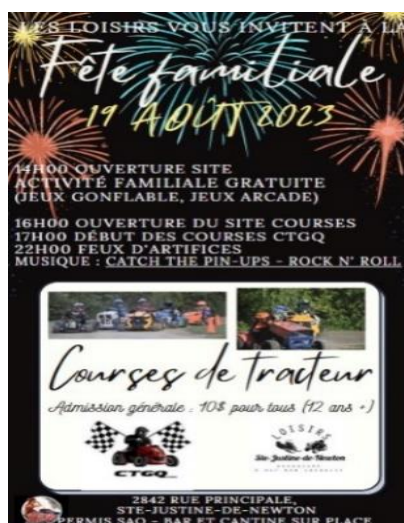
Mettez le 19 août à votre agenda !

Allez suivre leur page Facebook pour être à l'affût de la programmation complète !

www.facebook.com/loisirsstejustine

****BÉNÉVOLES RECHERCHÉS****

Communiquer avec les loisirs pour plus d'informations



URBANISME & INCENDIE

FEUX À CIEL OUVERT & FOYER EXTÉRIEUR

Pour pouvoir faire un feu à ciel ouvert, c'est-à-dire détruire des broussailles, branches, arbres, arbustes ou autre bois non traité sans utiliser un foyer extérieur conforme, il vous faut obtenir préalablement un permis de brûlage délivré par le Service de sécurité incendie. Pour ce faire, communiquez au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance avec notre chef incendie M. Patrice Lavergne au 450-802-0772.

Pour que vos vacances et vos belles soirées de feux de camp ne tombent pas à l'eau, assurez-vous de respecter les directives pour un feu sécuritaire et de vérifier si des restrictions de la SOPFEU (<https://sopfeu.qc.ca/restrictions/>) ou de votre municipalité sont en vigueur. Surtout, gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles.



CONSOMMATION D'EAU

En été, la demande en eau potable augmente considérablement, ce qui provoque une grande pression sur les infrastructures d'eau des municipalités.

Il est donc nécessaire d'être vigilants et d'adopter des pratiques responsables en lien avec les usages extérieurs de l'eau, afin d'économiser la ressource.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue/trucs-et-astuces/>



DIVERS

PRÉVENTION DE LA FRAUDE OU LA MALTRAITANCE VIS-À-VIS LES PERSONNES ÂÎNÉES

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement.

Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

Pour signaler une fraude ou demander de l'aide communiquez avec la sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou communiquez avec votre service de police local.

Communiquez avec le centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.



JOURNÉE GRATUITE À LA PLAGE

Journées gratuites à la plage de Saint-Zotique pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Sainte-Justine-de-Newton = 9 août

Merci à la municipalité de Saint-Zotique!

HUB ALIMENTAIRE

Tous les jeudis au centre communautaire, le camion est sur place!

Des produits locaux frais :
Boulangerie
Fruits & légumes
Etc...



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Faits saillants du rapport financier 2022

Sommaire des résultats au 31 décembre 2022

	Réalisations	Budget
Revenus de fonctionnement	2 533 826\$	2 664 074\$
Charges	2 179 423\$	2 160 622\$
Excédent de fonctionnement	354 403\$	503 452\$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	584 924\$	- \$

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur Shawn Campbell, maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a fait rapport des faits saillants du rapport financier 2022 de la municipalité en séance ordinaire du conseil municipal le 11 juillet 2023. En voici le contenu :

Nos états financiers ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l. qui a confirmé que ceux-ci, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ils reflètent donc adéquatement les résultats, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a terminé l'année avec des revenus de fonctionnement totalisant 2 533 826 soit, 130 248 \$ de moins que le budget. La différence est expliquée principalement par la valeur des travaux d'infrastructures réalisés qui a été moindre que prévu et qui a conséquemment réduit la valeur des subventions reçues. Les charges ont quant à elles été très bien contrôlées comparativement au budget avec une différence de seulement 18 801 \$, ce qui représente moins de 1% du budget.

Ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 354 403 \$ comparativement à un budget de 503 452 \$. En retirant les charges qui ne sont pas acceptées au niveau fiscal, comme par exemple la dépense d'amortissement des actifs, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 584 924 \$. Un montant significatif qui est le résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques.

Fait à noter, l'endettement de la municipalité est de seulement 0.41\$/100\$ d'évaluation foncier. La moyenne des municipalités québécoises dont la population est similaire à la nôtre est plutôt de 1.10\$/100\$ d'évaluation foncier. Ce qui tend à démontrer que la municipalité peut se permettre de financer d'autres projets en infrastructures qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens.

Et conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les rémunérations et les allocations versées pour l'année 2022 :

	Maire	Chaque conseiller (6)
Rémunération	11 740 \$	3 928 \$
Allocations dépenses	5 870 \$	1 964 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 547 \$ et une allocation de dépenses de 2 774 \$ pour avoir siégé au sein du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Prendre note également que le conseiller #2, ayant quitté ses fonctions avant la fin de l'année 2022, n'a pas reçu une rémunération annuelle complète.

En conclusion, la municipalité se retrouve donc en excellente santé financière. D'ailleurs, les membres du conseil ainsi que les employés déploieront les efforts nécessaires afin de continuer à assurer une saine gestion financière de votre municipalité.